

L'ACCOMPAGNEMENT SEXUEL



Préambule	2
Des entretiens et des étudiants	3
Découverte et remise en cause d'une sexualité stéréotypée	7
Injustice et cri intérieur : une sensation de besoin.	8
Entre adéquation avec la philosophie et refus ou difficultés à pouvoir la pratiquer	10
Comment l'accompagnement sensuel et sexuel devient une nécessité ?	12
Une privation de sexualité liée à une peur et une ignorance de la différence	12
Une construction de sexualité autonome et mal encadrée : les personnes en situation de handicap physique ou psychique inné	13
La difficulté des rencontres avec les prostitué.e.s	14
La reconstruction d'une sexualité, le besoin des personnes en situation de handicap acquis	14
Les couples	15
L'arrivée sur le terrain, une réalité dépendant de nombreux paramètres	16
Les associations : un cadre nécessaire pour rassurer et garantir un parcours sans encombre	16
La pluralité des acteurs, un inévitable avec lequel conjuguer	20
Le réel du terrain, les différents scénarios face à différentes réalités.	23
Un besoin d'écoute et d'affection	23
Un plaisir	24
La connaissance du corps	25
La recherche de plaisir	25
Typologies des bénéficiaires et des actions demandées et réalisées par les AS.	27
Entre connexion humaine et distance professionnelle	28
Le cadre juridique et le métier	31
Être AS, est-ce un métier ?	34
Conclusion	35
Sources	36

Préambule

« Salut, je m'appelle Emile Lebrun, plus connu en ligne, et dans les discussions au salon de l'asso, sous le nom d'Alex. Hier, un journal grand public, dont je ne citerai pas le nom, m'a appelé, pour une interview sur mon activité d'accompagnement sensuel et sexuel. Elle s'est bien passée, mais décidément, certains points sont loin d'être clairs dans la tête de tout le monde. Ce matin quand j'ai vu l'article, j'étais décontenancé. L'en tête était : « *L'assistance sexuelle : autonomiser sexuellement les handicapés*¹ ».

Or, j'ai passé tout l'entretien à expliquer au journal que l'assistance et l'accompagnement sont des termes qui ne véhiculent pas du tout les mêmes notions ! En fait, assistance ça sous-entend assisté.e et ça sous-entend par là, que les handicapé.e.s sont des assisté.e.s. C'est quand même hyper stigmatisant, nan ? Pour moi, accompagner est un terme plus fort et plus juste. En tant qu'accompagnant, on aide vraiment les personnes à prendre conscience de leur sexualité, à l'appivoiser. Il y a beaucoup de discussion, d'affection, de caresses, d'apprentissage.

Après, je voulais vous parler de mon parcours. Au départ, je travaille en tant qu'aide soignant dans une institution pour personnes lourdement handicapées, et j'ai souvent assisté à des groupes de parole sur la sexualité avec les patient.e.s de l'institution. Un jour, un patient était complètement démuné parce qu'il n'arrivait pas à se masturber. Il m'a demandé si je pouvais l'aider, parce qu'il ne tenait plus. C'est vraiment ce jour là que j'ai réalisé que les patients, on les touche, on les manipule toute la journée, que leur corps n'en devient pour eux qu'objet de soins et de manipulations et qu'en réalité, ils ont besoin d'être touchés sensuellement et affectivement, comme tout le monde.

Par ailleurs, moi j'ai une sexualité très libre. J'ai vécu des relations de tout type, j'ai déconstruit les normes de la sexualité. Je suis dans une sexualité du plaisir et non plus de la performance. En 2015, j'ai entendu parler de cette formation pour l'accompagnement sensuel et sexuel et après en avoir longuement parlé avec ma conjointe de l'époque je me suis lancé dedans. J'ai beaucoup appris. Et maintenant, j'ai l'impression de faire quelque chose d'important, quelque chose de bien et surtout d'être à ma place. Je reçois et je donne beaucoup, c'est vraiment bien et important pour moi. »

Billet de blog fictif d'un accompagnant sensuel et sexuel en 2020.

¹ Cet article est inventé aussi.

Les personnes en situation de handicap dont nous parlons dans ce rapport sont des personnes avec un handicap lourd, physique ou psychique, ayant des conséquences importantes dans leur vie sociale.

Nous choisissons d'utiliser dans ce rapport le terme d'accompagnant.e sexuel.le plutôt que le terme d'assistant.e sexuel.le car c'est le terme qui fut le plus plébiscité lors de nos entretiens. Assistant.e apparaît comme très stigmatisant et peu représentatif du contenu du métier, qui se joue avant tout comme processus.

Des entretiens et des étudiants

Cette étude sur le métier d'accompagnant.e sensuel.le et sexuel.le s'établit dans le cadre d'un enseignement à la frontière entre la philosophie et la sociologie du travail, ayant pour but de nous faire penser ce qu'est le travail. Afin d'avoir une vision autant pratique que théorique sur cette notion, nous nous sommes penchés en détail sur un métier de notre choix, avec pour objectif de le découvrir à l'aide des personnes les plus à-même de le connaître : ses pratiquant.e.s.

Nous avons choisi l'accompagnement sexuel car il s'agit d'une activité méconnue, sujette aux débats que l'on peut quelquefois retrouver dans les médias. Le but de ce travail est d'écouter les travailleurs afin d'accéder au réel de l'activité, à ce qui se passe, se joue et qui fait sens.

Nous avons rencontré quatre accompagnants sensuels et sexuels à l'aide de la technologie téléphonique permettant d'avoir des conférences téléphoniques à quatre. Nous avons rencontré chacune des personnes une fois, environ 1h30 puis nous avons échangé par mail.

Ella² a été notre première rencontre. Elle vit et exerce depuis 2017 en France après avoir été formée en Suisse par les associations *Corps solidaires* et *C(s)hose*. Le métier principal d'Ella est dans le médico-social, et elle anime aussi des groupes de parole pour les personnes en situation de handicap. « *Je me sens vraiment pleinement à ma place dans ce métier et c'est vraiment super.* » (à propos de l'accompagnement sensuel et sexuel).

Saranamel, femme transgenre à la sexualité réfléchiée et libérée, exerce en Belgique depuis peu de temps. Elle a été formée par Aditi, une association Belge, et a eu un bénéficiaire. C'est donc une personne qui a un regard relativement neuf sur la profession, avec l'envie d'en faire encore et les difficultés du début.

Alice est française et a été formée en 2014 à l'accompagnement sensuel et sexuel par l'association *Corps solidaires*. Elle travaillait alors dans le culturel et depuis qu'elle exerce son activité d'accompagnante, elle travaille dans le médico-social. Pour elle, le toucher et l'énergie sexuelle et sensuelle sont nécessaires à tous

² Les accompagnants sexuels exercent sous une identité professionnelle.

les individus. L'injustice face au toucher à été son déclencheur. Elle est désormais dans l'équipe formatrice et organisationnelle de l'association.

Nous avons ensuite rencontré **Fabrice**, qui a été formé par l'APPAS (association pour la promotion de l'accompagnement sexuel), première association de ce genre en France. Fabrice a toujours beaucoup travaillé sur sa sexualité, la sexualité et le toucher de manière plus générale, il est d'ailleurs masso-relaxologue de profession et exerce aussi l'aide psycho-corporelle. Pour lui, être AS est un engagement très lourd mais qui apporte aussi beaucoup.

Enfin, nous avons cherché à contacter une "auxiliaire sexuelle" canadienne, du nom de **Mlle V**. Nous n'avons pas eu d'entretien avec elle mais un échange de mails, avec un questionnaire écrit, qui nous a permis d'avoir une vision globale de la perception de l'accompagnement au Canada, et de sa réglementation. Mlle V n'a pas eu de formation et elle a été escorte auparavant pour des besoins financiers. Elle a fait des études de sexologie qu'elle n'a pas terminées.

Au cours de nos entretiens et de nos recherches, nous nous sommes rendus compte que le métier d'accompagnant.e sexuel.le était lié à un militantisme fort. Cela a donc parfois aidé nos entretiens, puisque les individus souhaitaient parler de leur travail afin de donner de la visibilité à cette réalité. Cependant, cette réalité étant teintée de ce militantisme ouvertement prôné, il nous a été quelquefois difficile de l'approcher très concrètement.

Par ailleurs, le travail d'AS³ (accompagnant.e sexuel.le) est un travail qui touche à l'intimité, à la sexualité et au handicap, qui sont des tabous de société et dont il est parfois difficile de parler avec des mots crus. Cela a donc été pour nous une difficulté, il a fallu apprendre à poser des questions sans pour autant se retrouver dans une situation blessante pour les AS et donc inhibitrice d'un échange décomplexé qui permette d'accéder profondément au réel du métier.

Plusieurs grandes problématiques ont traversé notre travail, et si nous n'avons pu toutes les approfondir, nous tenterons de les décrire au mieux pour vous représenter le métier tel qu'il est.

- Comment créer une sexualité et un moment intime par essence créatif avec un.e bénéficiaire, alors que beaucoup de choses sont déjà programmées, contractualisées ?
- Comment construire un moment intime dans un milieu où de multiples acteurs se côtoient ?
- Dans quelle mesure le rôle des associations est-il véhiculeur d'identité professionnelle pour les accompagnant.e.s sexuel.le.s ?

Pour y répondre, nous présenterons dans un premier temps ce qu'est l'accompagnement sexuel, puis nous nous pencherons sur la naissance des accompagnant.e.s sexuel.le.s et des bénéficiaires pour pouvoir

³ AS signifie assistant.e ou accompagnant.e sexuel.le. Nous choisissons d'utiliser dans ce rapport le terme d'accompagnant.e sexuel.le car c'est le terme qui fut le plus plébiscité lors de nos entretiens. Assistant.e apparaît comme très stigmatisant et peu représentatif du contenu du métier, qui se joue avant tout comme processus.

expliquer au mieux la rencontre entre AS et bénéficiaire et les tensions sous-jacentes. Enfin, nous ferons écho à l'une des questions inhérentes à cette activité et sur l'identité de celle-ci, à savoir, l'accompagnement, est ce vraiment un métier ?

Qu'est ce que l'accompagnement sexuel ?

L'accompagnement sensuel et sexuel est un accompagnement à la sensualité et la sexualité destiné aux personnes en situation de handicap. Il prend de nombreuses formes comme des caresses, des bisous, de la tendresse, de l'écoute, mais il consiste surtout en la réalisation d'actes sexuels.

Les AS sont donc des travailleurs du sexe formés à la prise en compte du handicap. Les bénéficiaires handicapés peuvent faire appel à eux pour la satisfaction de leurs besoins et plaisirs sexuels.

La rencontre sexuelle et amoureuse est souvent compliquée pour les personnes en situation de handicap, et ce d'autant plus que le handicap est lourd. C'est pourquoi ces personnes peuvent se trouver en détresse sur le plan sexuel et affectif. L'adolescence et le début de l'âge adulte sont un moment d'apprentissage sexuel. En ce sens il est nécessaire d'avoir une éducation sexuelle afin de pouvoir se rendre, dans la mesure du possible, responsable de sa sexualité. Toutefois pour les personnes en situation de handicap, cette période ne correspond souvent pas à une découverte de la sexualité. Il est fréquent de trouver des adultes en situation de handicap qui n'ont pas pu s'approprier correctement leur sexualité.

Ce qui crée le besoin de la présence d'accompagnant.e.s sexuel.le.s dûment formé.e.s à cette discipline est la conjonction de deux phénomènes :

- L'inégalité d'accès à la sexualité entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides. Cette inégalité est le fait de plusieurs choses. Tout d'abord, il se peut que certains handicaps privent les personnes de la possibilité sexuelle la plus fondamentale, c'est-à-dire la possibilité d'assouvir soi-même ses propres besoins à travers la masturbation. Il y a également l'inégalité sociale d'accès à la sexualité. C'est-à-dire que les personnes en situation de handicap peuvent être privées d'accès à certains lieux de socialisation, tels que l'école ou certains espaces publics où se jouent le plus souvent les rencontres amoureuses. Enfin, il y a les difficultés souvent accrues de l'apprentissage de la séduction.
- La prise en compte du handicap dans l'acte sexuel. En effet, les pratiques sexuelles sont différentes pour les personnes ayant un handicap qui les transforme physiquement. En raison de limites fonctionnelles, il est nécessaire que les AS aient un savoir-faire propre au handicap, et soient prêts à réaliser des gestes de soin.

La communauté des accompagnants sexuels défend l'idée que l'accès à la sexualité et à la sensualité est extrêmement important pour le bien-être des individus. Il s'agit d'ailleurs d'un droit humain reconnu par l'Organisation des Nations Unies. La privation de cette dimension de l'existence peut être source de souffrance psychologique et physique.

Les AS ont des relations sexuelles avec les bénéficiaires en situation de handicap, toutefois, l'objectif n'est pas que les bénéficiaires n'aient accès à la sexualité que de cette façon, dans la mesure du possible. Les AS

considèrent que leur rôle est aussi d'accompagner les bénéficiaires dans l'appréhension de leur sexualité. Ainsi, la relation est construite comme un échange, dont le bénéficiaire peut espérer gagner en expérience et en confiance en soi. Cette dimension d'autonomisation est souvent mise en avant, c'est l'idéal pour un AS de permettre au bénéficiaire de s'émanciper grâce à l'accompagnement (reprise de confiance etc.), mais elle n'est pas systématique, quelquefois la nature du handicap ne le permet que difficilement.

L'accompagnement sensuel et sexuel est cadré à travers la formation obligatoire des AS, d'où découlent des règles de métier, et à travers le suivi particulier des bénéficiaires. En effet, le milieu de l'accompagnement sexuel se déploie exclusivement au travers des associations. Celles-ci se chargent d'établir des liens entre les bénéficiaires qui les contactent et les AS, un dossier est systématiquement constitué avec un examen attentif de la demande.

Les familles de personnes en situation de handicap sont parfois demandeuses de ce service, tout autant que les bénéficiaires eux-mêmes, notamment lorsque les parents comprennent qu'ils ne peuvent pas intervenir dans la sexualité de leurs enfants.

D'où viennent les accompagnant.e.s sensuel.le.s et sexuel.le.s ?

L'accompagnement sexuel est une profession à la frontière de plusieurs capacités, volontés et réflexions. C'est un travail qui ne s'exerce pas facilement et par lequel une longue réflexion sur soi, sur l'autre, sur la différence et la sexualité doit s'opérer. C'est un travail difficile à exercer puisqu'il requiert un savoir-faire, un bagage technique, psychologique et relationnel ainsi qu'un grand engagement personnel.

Découverte et remise en cause d'une sexualité stéréotypée

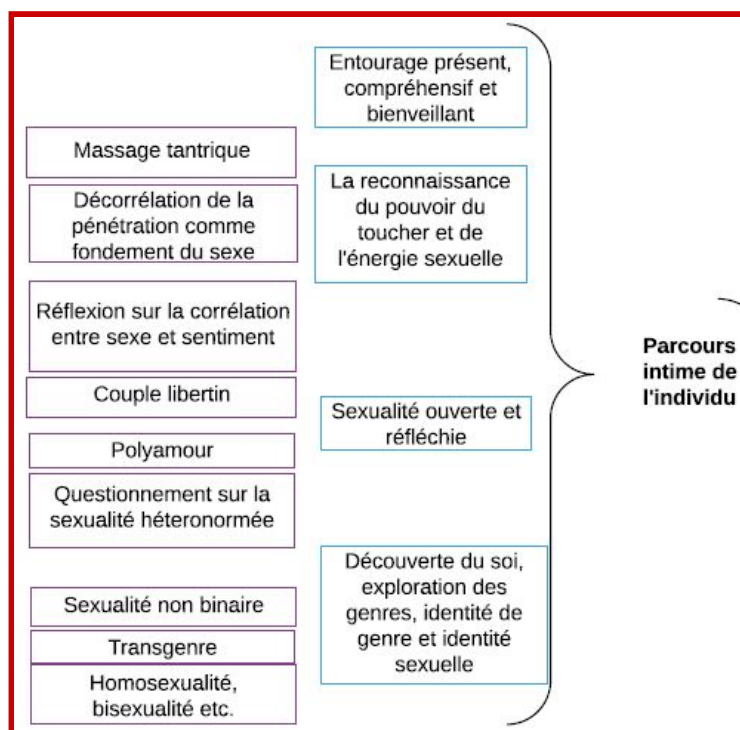
Avant de pouvoir penser donner du toucher et de l'intimité à quelqu'un qui souvent est en détresse émotionnelle et affective, il faut être sûr que le rapport que l'on a avec soi est stable et sécurisé. C'est pour cette raison que les accompagnants sexuels ont une grande ouverture sur la sexualité et y ont beaucoup réfléchi. L'idée n'est pas de reproduire les schémas d'une sexualité stéréotypée avec un individu mais de donner et d'apprendre ce qu'est le toucher, la tendresse, et le plaisir sexuel à quelqu'un d'autre que son partenaire.

« J'ai 50 ans, ça fait longtemps que je déconstruis les normes autour de la sexualité »

« J'ai toujours pensé que le toucher est fondamental. Que la sensualité, la sexualité, le toucher sont vraiment réparateurs »

Souvent les AS ont donc beaucoup réfléchi aux différentes sexualités, aux désirs et besoins ainsi qu'aux façons de les assouvir. Que ce soit par les massages et particulièrement les massages tantriques ou simplement *via* des caresses ou bien une activité sexuelle.

Ainsi il y a des capacités intrinsèques à l'individu, développées *via* la réflexion, le partage et l'expérience qui sont des fondamentaux nécessaires pour pouvoir avoir envie de se diriger vers la profession d'accompagnant.e sexuel.le.



Parcours intime de l'individu, différentes réflexions par lesquelles il faut passer. Du particulier au général

Injustice et cri intérieur : une sensation de besoin.

Pour arriver à la notion d'accompagnement sexuel, les AS repensent certes la sexualité mais ils pensent aussi le handicap.

On observe différentes grandes lignes de profil chez les accompagnants. Certains sont déjà dans le milieu du handicap et observent au quotidien la difficulté et la stigmatisation des individus face à leur sexualité. Parfois même, des propositions maladroitement faites par les patients qui cherchent un moyen de comprendre ce qui se passe en eux, et de se satisfaire. Les futurs AS sont souvent aide-soignants, infirmiers, médecins, psychologues, sexologues, animateurs de groupes de parole auprès des personnes en situation de handicap etc.

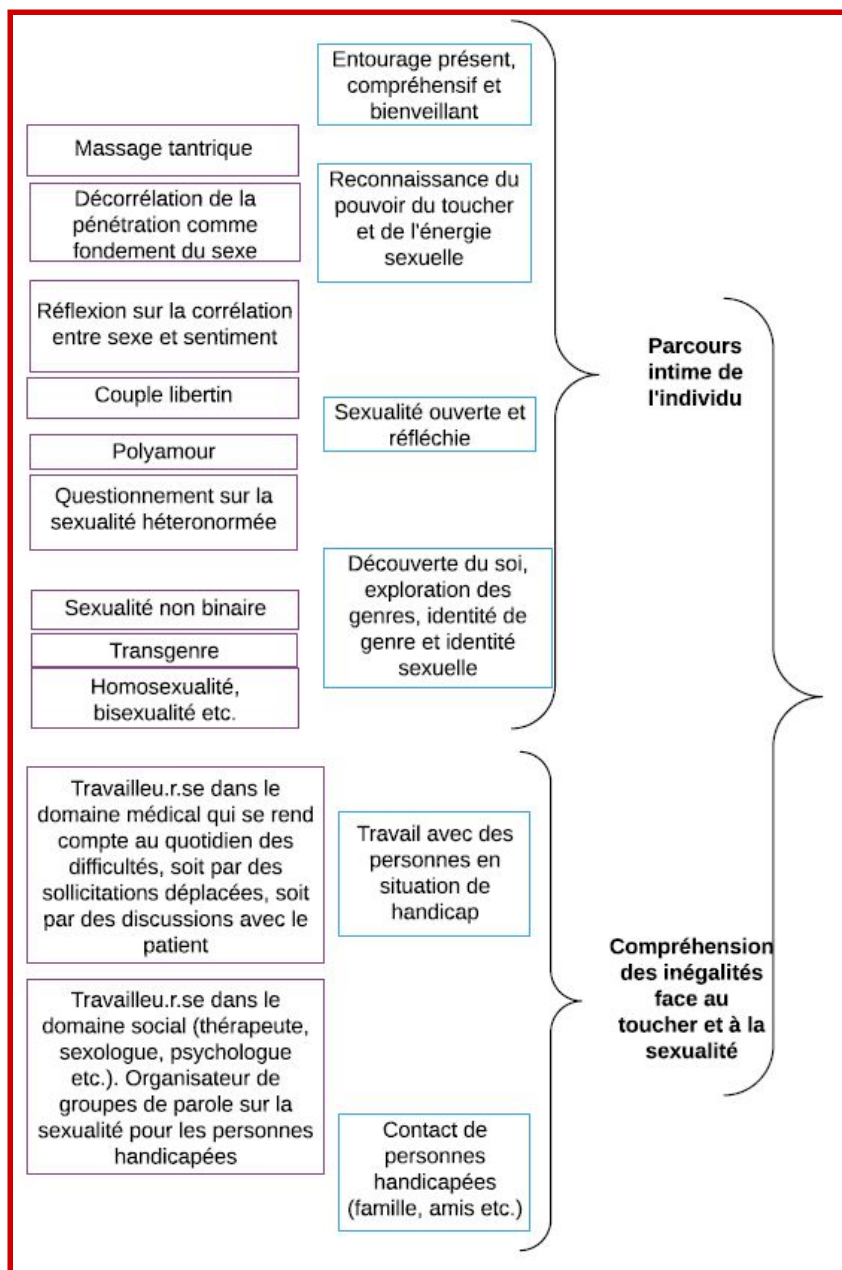
D'autres AS n'ont pas de contact avec le handicap dans leur vie professionnelle mais ont un contact avec celui-ci *via* des ami.e.s handicapé.e.s, des enfants d'ami.e.s etc.

Enfin, il y en a qui n'ont pas de contact spécifique avec le handicap mais qui vont, par leurs recherches, entendre qu'il y a un besoin de sexualité chez les personnes handicapées.

Dans nos entretiens, la plupart des personnes nous racontait avoir réalisé qu'il y avait une injustice profonde face à la sexualité, et l'évidence découlant de ce postulat est celle de faire quelque chose, de s'engager.

« J'ai entendu de nombreux témoignages des personnes qui parlaient du tabou, de leur besoin, des manques. J'ai rencontré des femmes qui n'avaient aucun contact avec leur corps, leur génitalité, en souffrance et qui avaient besoin d'aide pour accéder à leur corps. C'est cet ensemble de situations qui m'a donné envie d'agir avec plus de proximité auprès des personnes. »

C'est donc la convergence d'une longue réflexion sur la sexualité et l'émergence d'un cri intérieur sur l'injustice face à la sexualité pour les personnes handicapées qui amènent les AS vers les associations et les formations.



Du particulier au général, les réflexions qui amènent l'individu vers la formation d'accompagnant.e sexuel.le

Entre adéquatation avec la philosophie et refus ou difficultés à pouvoir la pratiquer

Les personnes intéressées et motivées pour l'accompagnement sexuel passent de la théorie et de la philosophie à la formation qui leur donnera les clefs et l'autorisation pour exercer réellement. La formation est donc un passage important dans le processus de préparation personnel des individus qui souhaitent devenir AS.

En effet, la formation permet d'apprendre des éléments de base sur le handicap, elle explique comment ne pas faire mal et apprend à être attentif à ses gestes. Un grand panel de handicaps est abordé durant celle-ci : du handicap moteur au handicap psychique. Par ailleurs, elle permet d'apprendre quelques gestes médicaux basiques comme les portages ou les déshabillages.

« Il y a une partie connaissance du handicap. Puis connaissance de son corps, de son intimité et celle de l'autre (les gestes, les détails). »

La formation aide aussi à réfléchir sur son corps et sa sexualité de manière à mieux appréhender le moment où l'on se retrouve avec un.e bénéficiaire. Elle permet d'apprendre à appréhender l'intimité de l'autre, à autoriser la rencontre entre ces deux espaces privé, tout en gardant une distance professionnelle. Être au clair avec soi-même mais aussi avec ses proches est l'une des conditions pour obtenir le diplôme : il faut être soutenu pour faire ce genre d'activité.

L'un des points les plus importants de la formation est de toujours traiter l'autre d'égal à égal. On est dans une relation entre deux individus autonomes, et sujets de leur désir.

La formation permet ainsi de comprendre la théorie et l'ensemble des éléments auxquels il faut être attentif pour pouvoir exercer correctement en ne blessant personne, ni soi, ni les bénéficiaires.

« Il y a des lectures à avoir, des comptes-rendus à faire. On aborde la question de l'attachement, des risques sexuels etc. On nous apprend à faire attention avec l'intimité de l'autre. La question du consentement est importante. »

Enfin, il y a une partie pratique dans la formation, une première rencontre avec un.e bénéficiaire. Cela permet de savoir si les personnes sont suffisamment prêtes, psychiquement, physiquement pour pouvoir exercer. C'est un métier qui demande d'entrer en contact avec une très grande souffrance, et il faut être certain de ce dans quoi on se lance, pour pouvoir le faire.

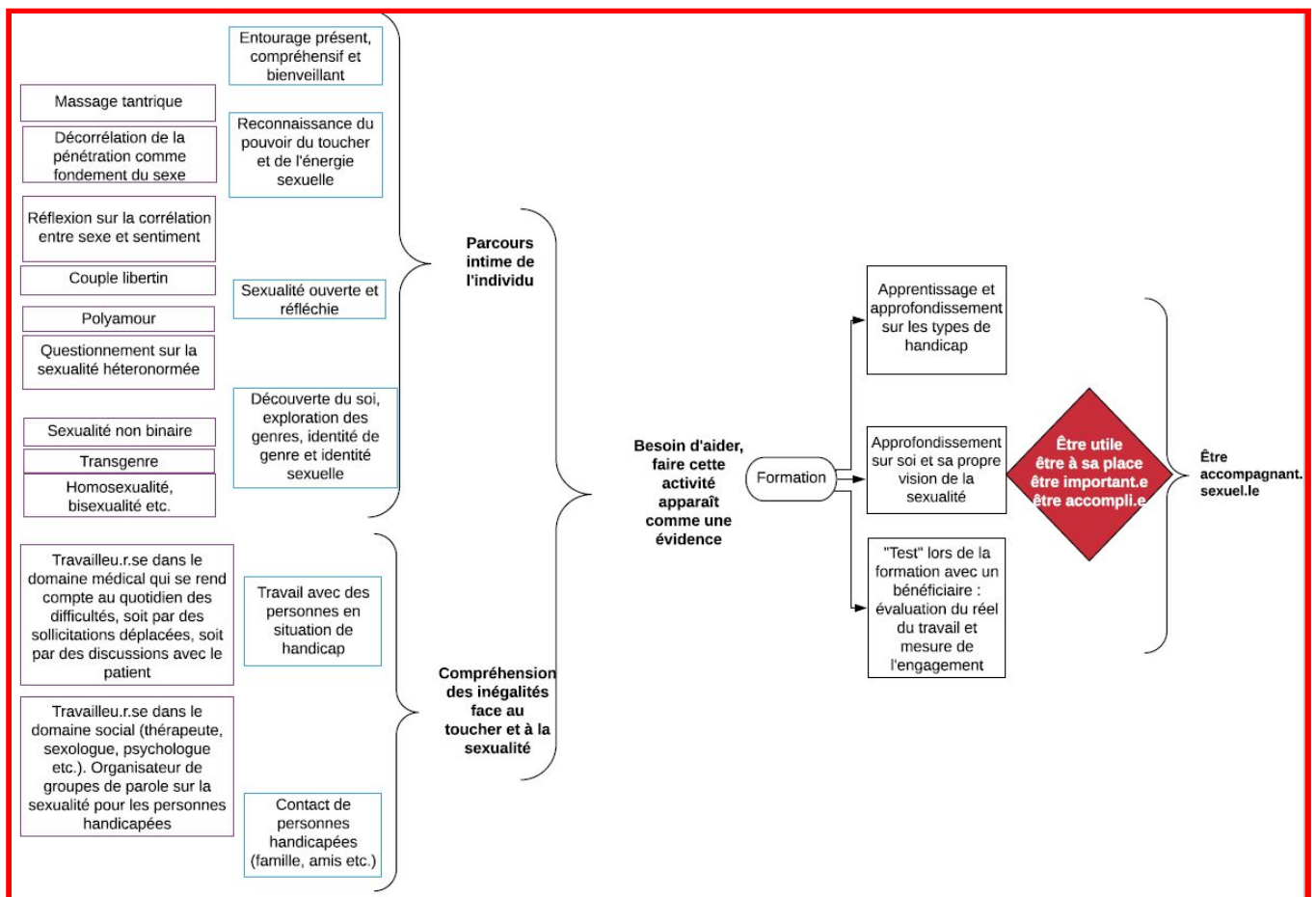
« Enfin, il y a une situation professionnelle. C'est lors de ce "stage" que j'ai compris que c'était ma place. Mais pour d'autres, c'est aussi ce moment qui leur fait comprendre que ce n'est pas fait pour eux. »

« Et ce temps, il est vraiment important pour être sûr.e de soi, comprendre l'engagement que c'est et ne pas risquer de se retrouver démun.e ou mal. À la fois pour soi et pour le futur bénéficiaire. »

Le temps de la formation est un temps qui permet de savoir si la pratique du métier convient autant que la philosophie de celui-ci. Il y a une étape importante à passer entre la relation psychique au métier et la réalité du terrain, avec de vraies rencontres qui peuvent avoir des conséquences.

« La formation dure un an et demi. Il y a six week ends de formation et c'est vraiment important que ce soit des week ends pour qu'on puisse s'imprégner et rentrer dedans. »

Les personnes qui se sentent à leur place après la formation ont une réelle sensation d'accomplissement, puisqu'elles adhèrent en pratique à une philosophie qui est la leur, elles sont en communion avec leur activité puisque c'est une réussite pour elles d'aider des personnes à se rencontrer, à se toucher, à se faire du bien.



Parcours d'un individu vers le métier d'accompagnant.e sexuel.le

Comment l'accompagnement sensuel et sexuel devient une nécessité ?

Une privation de sexualité liée à une peur et une ignorance de la différence

Les personnes en situation de handicap ne sont pas considérées dans le milieu de la sexualité. « handicapés », « défigurés », « anormaux » diront certains. En tant qu'autrui, que non concerné par le handicap, non éduqué à cette question, on est difficilement capable de voir une réalité normale, de dépasser le handicap pour y voir, y percevoir une personne, un individu, avec tous ses droits, avec des possibilités, un être de désir, sujet de ses désirs et non plus seulement une personne handicapée dont on a peur, car la différence inquiète.

Il y a alors tout une question sur la reconnaissance du droit à la sexualité des personnes handicapées, non pas juridique mais sociale. Il faut une acceptation de la société pour sortir du tabou du sexe chez les personnes à mobilité réduite ou avec des handicaps psychiques afin d'arriver à les autoriser socialement à accéder au sexe et aux plaisirs de la chair.

Plusieurs questions sont à l'origine de cette problématique et ne datent certainement pas d'hier. En effet, si pendant la seconde guerre mondiale, les personnes enfermées dans les asiles étaient stérilisées pour ne pas se reproduire, c'est bien qu'il y a à la fois une peur de la pullulation d'une population handicapée et qu'il y a une sorte de *veto* sur leurs droits, à la famille comme à la sexualité.

« On est dans une société qui considère que certains corps ont plus de valeur que d'autres en fonction de certaines capacités. Si ton corps est productif, il a de la valeur. Sinon, non. Ça n'intéresse pas la société qu'un monstre, tous les gens qui n'ont pas leur place, se reproduisent. »⁴

On peut donc dire à partir de ces différents éléments qu'il y a une véritable stigmatisation de la sexualité des personnes en situation de handicap lourd. Ils ont beau être éduqués à certaines grandes questions sexuelles, ils ont rarement la possibilité de pratiquer une sexualité avec autrui ou avec eux-même (masturbation souvent impossible pour les personnes paralysées par exemple).

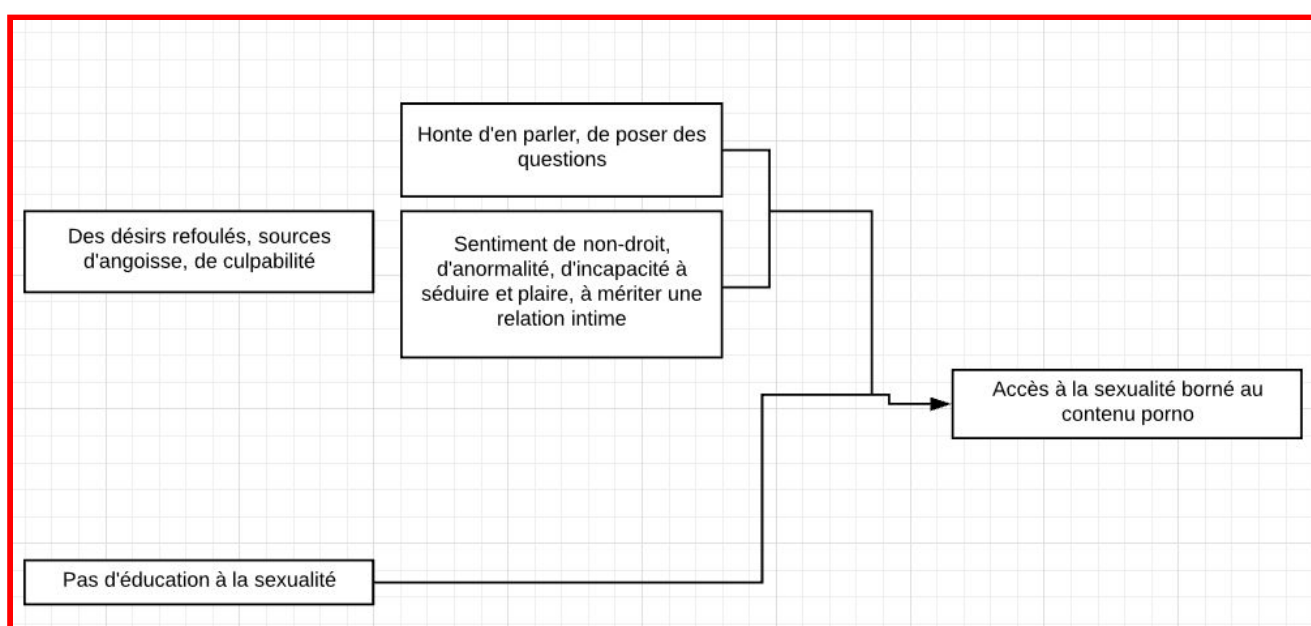
Mais il y a tout de même un véritable besoin chez les personnes en situation de handicap qui cherchent à se sentir désirées, avec un corps désirable et désireux - sentir le désir intérieurement. Il y a une véritable demande. Une demande de toucher, de caresses, d'affection. Une volonté de sortir d'un corps qui est extension de soi et non plus soi propre, pour devenir capable de plaisir et de séduction.

⁴ Issus du documentaire "yes we fuck" réalisé par Antonio Centeno et Raúl de la Morena.

Une construction de sexualité autonome et mal encadrée : les personnes en situation de handicap physique ou psychique inné

Les personnes en situation de handicap lourd ont alors peu de moyens pour savoir et apprendre de leur sexualité ou de la sexualité en règle générale. Si quelques ateliers ou groupes de parole sont animés dans les institutions, il est souvent exclu d'aborder la réalité de la sexualité pour ces personnes là, ou alors la manière d'y accéder.

Le seul moyen pour ces personnes d'accéder à un contenu sexuel pour apprendre ce que cela est, ou alors pour satisfaire des besoins psychiques érotiques, est la pornographie.



La recherche d'une sexualité pour les personnes en situation de handicap lourd et inné

Il y a donc une réalité sexuelle extrêmement frustrante pour les personnes en situation de handicap qui ont le droit à la théorie de la sexualité, au savoir pornographique, à l'aide psychique via des thérapeutes, des sexologues, mais pas à une rencontre réelle sexuelle, si elles ne peuvent trouver l'amour dans leur entourage.

Cette arrivée de la pornographie dans la construction de la sexualité d'un individu qui ne correspond pas à la « normalité » ou la « beauté » des corps représentés aujourd'hui est enfermée encore plus dans un schéma où le corps n'est que souffrance et ne sera jamais désirable, car non fonctionnel et laid. La pornographie est vecteur de préjugés, d'idéaux, de fantasmes d'une relation intime puisant dans une sexualité mise en scène, très spécifique mais faisant injonction du périmètre du désirable. Les conséquences en sont généralement les suivantes :

- Exclusion sexuelle et sentimentale
- Association de la sexualité et des sentiments amoureux

- Conformité des comportements aux normes de genre (place du plaisir de la femme, pression de performance de l'homme)
- Définition de « bonnes » et de « mauvaises » pratiques sexuelles

Il arrive parfois que le porno ne soit pas le seul accès à la sexualité, ou alors qu'il y ait des envies spontanées de la part des personnes en situation de handicap et privées d'une sexualité autonome. Parfois cette envie sexuelle entraîne un « remplissage » sexuel et un besoin de calmer les conséquences de cette excitation. Dans le cas où un individu ne peut le faire seul, ce sont des personnes non habilitées comme les parents ou le personnel médical qui s'en chargent. Cette réalité, bien que rare, pose des questions éthiques sur la possibilité des personnels soignants et des parents, leurs droits et devoirs, pour aider ces personnes handicapées à répondre à un besoin physique, quelque chose qui n'est pas prononçable mais tout de même présent.

La convergence des phénomènes de pornographie, d'ignorance de la sexualité, de désir et d'envies refoulées, de besoin de satisfaction et la recherche de plaisir charnel amènent les personnes en situation de handicap inné à prendre contact avec, dans un premier temps, des prostitué.e.s, puis des accompagnant.e.s sexuel.les. Cette demande peut venir du bénéficiaire dès le départ ou alors elle peut être suggérée par l'institution dans laquelle il est hébergé, ou de la famille.

La difficulté des rencontres avec les prostitué.e.s

Souvent, la rencontre avec les prostitué.e.s se passe mal ou ne se passe pas du tout. Certains bénéficiaires racontent que certain.e.s prostitué.e.s sont reparti.e.s en arrivant car ils.elles ne s'attendaient pas à un handicap aussi lourd et ne se sentaient pas à l'aise avec l'idée de partager un moment sexuel. D'autres, si ils.elles ne fuient pas, n'ont pas la capacité d'écoute, et la patience du toucher et de la découverte nécessaire avec ces personnes. Souvent peu agréables, ces rencontres ne sont pas réitérées et ont plus tendance à faire perdre le peu de confiance des personnes en situation de handicap qui se sentent d'autant plus indésirables.

C'est alors dans ce contexte de pornographie, d'ignorance de la sexualité, de tabou social, et de difficultés pour les prostitué.e.s d'aider les bénéficiaires que naît chez ces derniers et, souvent, leur entourage, la recherche de quelqu'un de compréhensif, à l'écoute, ayant conscience de ce qu'est le handicap. C'est souvent ainsi que bénéficiaires, familles et institutions entendent parler de l'assistance sexuelle dispensée par les associations comme *l'Appas* ou *Corps Solidaires*.

La reconstruction d'une sexualité, le besoin des personnes en situation de handicap acquis

Au travers de nos entretiens, nous avons pu comprendre que la construction de la sexualité et l'arrivée des personnes en situation de handicap acquis vers l'accompagnement sexuel ne suivent pas le même processus que celui des personnes ayant toujours vécu dans cette situation. En effet, les personnes avec un handicap acquis ont souvent connu une sexualité « normale » avant leur accident. Cette sexualité, désormais

impossible, est souvent source de frustration, de rejet et de peur pour les hommes et les femmes. De nombreuses questions se posent alors, des questions sur le désir, sur la capacité à de nouveau ressentir du plaisir, des questions qui ne trouvent pas de réponse dans le domaine médical. Ces questions sur le désir, et sur la peur de ne plus en procurer rejoint la partie précédente puisqu'en effet, c'est la normalité socialement prônée de la sexualité qui empêche les personnes nouvellement handicapées à croire en la possibilité d'une autre sexualité. La confiance, souvent détruite, les amène souvent vers la sexualité rémunérée, afin de redécouvrir et de réappivoiser leur sexualité. Les prostitué.e.s peuvent avoir un comportement similaire à celui décrit dans le cas des personnes en situation de handicap inné, et c'est pour cette raison, que nombreuses sont les personnes qui vont faire appel à un accompagnant sexuel et érotique plus qu'à un prostitué.

Les femmes autonomes handicapées moteur

Nous de notre entretien avec Fabrice, celui-ci nous a parlé de la demande de ces bénéficiaires. Cet homme accompagnant sexuel, qui intervient auprès de femmes autonomes en situation de handicap moteur seulement, nous a raconté que ces femmes avaient plus tendance à chercher de l'affection et de la confiance plus encore que du sexe et que la rencontre et le partage sont des éléments fondamentaux pour elles. Elles sont souvent autonomes et font en sorte que la famille ne soit pas au courant. La démarche d'appel d'un accompagnant est alors différente. En effet, c'est le besoin de confiance en soi, la nécessité de trouver du plaisir et d'apprendre sur son corps qui fait souffrir sans que l'entourage, souvent méfiant vis à vis de la prostitution, soit au courant. D'après Fabrice, huit femmes sur dix auprès desquelles il intervient le font sans que l'entourage ne soit au courant. Ces femmes ont souvent peur de dire qu'elles ont envie et besoin d'une sexualité, et elles ont besoin d'une tendresse particulière. C'est pour cette raison qu'elles font appel à un accompagnant sexuel.

Par ailleurs, ce sont des femmes qui ont aussi des fantasmes comme tout le monde, et c'est aussi d'un homme valide dont elles ont envie.

« Il faut savoir que les personnes handicapées fantasment aussi sur des personnes valides. Certains disent qu'elles n'ont qu'à se mettre en couple entre personnes handicapées mais, elles aussi, elles ont des fantasmes avec des personnes valides. »

Les couples

Il y a aussi des couples qui font appel à l'accompagnement sexuel car ils recherchent une aide technique afin de pouvoir s'adonner aux plaisirs de la chair ensemble. Souvent, ce sont des couples où les deux personnes sont en situation de handicap et ne peuvent pas toujours se positionner correctement pour se faire plaisir. C'est dans ce but là, que les couples font appel à des gens qui n'ont pas peur de la sexualité et qui ont une connaissance du handicap pour leur permettre un moment intime. Le plus souvent, l'AS doit se faire discret.e.

L'arrivée sur le terrain, une réalité dépendant de nombreux paramètres

La rencontre entre un.e bénéficiaire et un.e accompagnant.e sexuel.le n'est pas une rencontre anodine. C'est une rencontre préparée, contractualisée pour préserver l'intimité et la sécurité de toutes les parties. C'est un rapport de proximité périlleux qui peut potentiellement causer des fragilités morales et physiques s'il est mal cadré ou préparé. Il est alors nécessaire de faire en sorte que rien ne soit laissé au hasard, de prescrire au maximum pour empêcher des erreurs, des surprises, des difficultés qui viendraient détériorer la rencontre. Cette rencontre est à la fois une contractualisation par l'établissement d'un contrat oral sur le contenu de la prestation mais c'est aussi un contrat entre deux intimités qui se doivent mutuellement le respect.

Les associations : un cadre nécessaire pour rassurer et garantir un parcours sans encombre

Les associations sont porteuses d'un cadre et d'une sécurité à la fois pour les accompagnant.e.s et pour les bénéficiaires. Elles sont garantes de la formation de leurs AS, de leur capacité à assurer une prestation, tout en rassurant le.a bénéficiaire qui a la sensation de faire appel à une institution très cadrée où rien ne serait laissé au hasard. « L'institution » que représente l'association permet au bénéficiaire d'avoir l'impression de ne pas faire appel à des prostitué.e.s, ce qui est négativement connoté dans l'usage courant, mais justement de faire appel à des professionnel.le.s formé.e.s qui apportent un plaisir nécessaire. L'association a donc ce rôle de garant dans les échanges. Par ailleurs, pour les AS, l'association est un lieu de formation, d'échange, d'écoute mais aussi où l'on assure la sécurité du travail qui sera effectué. C'est un lieu de professionnalisation du métier et de garantie de la sécurité du soi dans les échanges professionnels. Si le contrat établi oralement par l'AS et le.a bénéficiaire n'est pas respecté et que cela met à mal l'AS, ce.tte dernier.ère doit en faire part à l'association.

Par ailleurs, les personnes handicapées qui font une demande d'accompagnement sensuel et sexuel sont en position de vulnérabilité. Leur entourage est souvent méfiant à l'égard de ce service et n'hésite pas à faire peur aux futurs bénéficiaires en leur rappelant le caractère illégal du service. L'association donne alors une image plus officielle et donc plus sécurisante pour un.e bénéficiaire qui va laisser entrer un.e inconnu.e dans son intimité.

Les associations mettent en place des chartes, auxquelles le.a bénéficiaire et l'AS doivent adhérer, permettant à chaque partie de s'engager au respect de chacun.

L'association est donc un intermédiaire nécessaire au bon déroulement des rencontres qui cherche à assurer **la sécurité** de chacune des personnes en assurant un suivi des rencontres et des individus. Les associations

sont vecteurs de professionnalisation des AS en leur permettant d'accéder à la formation d'une part, mais aussi en leur apportant un réseau d'autres acteurs du métier. Il y a alors un réseau d'accompagnants sexuels permettant à chacun d'entre eux d'avoir une approche collective de la prestation intime. Il y a, au sein de ce réseau, une grande facilité à communiquer pour pouvoir s'entraider en cas de bénéficiaires difficiles.

Une rencontre très étudiée

Tout commence par une demande faite par mail par le.a bénéficiaire à l'association. L'association récupère la demande et l'étudie en profondeur pour ne rien laisser au hasard. En premier lieu, il faut être sûr que la demande émane bien du bénéficiaire et non pas d'un parent ou tuteur de celui-ci. Ensuite, la demande est éclaircie, on cherche à savoir ce que le.a bénéficiaire souhaite recevoir : cela peut être une recherche de tendresse et d'affection, ou bien d'aide à l'autonomisation corporelle, cela peut aussi être une demande avec un rapport sexuel plus ou moins complet, avec ou sans pénétration. Lorsqu'il y a une volonté explicite de rapport, l'association regarde si le bénéficiaire est plutôt dans une attente de rapport sexuel tendre ou bien s'il a des envies particulières, comme le port d'accessoires (porte-jarretelles etc.), des fantasmes particuliers, ou d'autres envies encore.

Une fois la demande étayée au maximum, la personne responsable de l'association regarde quel.e accompagnant.e y correspond le mieux, à partir des caractéristiques des attentes du bénéficiaire mais aussi de sa position géographique : les accompagnants se déplacent chez les bénéficiaires dans la limite du possible. Ensuite, lorsque l'accompagnant.e est trouvé.e on lui transmet le dossier du bénéficiaire, qu'il ou elle peut accepter ou non. S'ensuit alors un entretien téléphonique permettant d'établir un premier contact, de parler de la future rencontre et de voir si les deux personnes impliquées dans cette relation à venir se sentent toujours confiantes. Si l'une des deux parties ne pense pas pouvoir assurer ou recevoir la prestation, elle est libre de mettre un terme à la rencontre. Les entretiens téléphoniques, les échanges par mails ou par messages sont un travail qui prend énormément de temps, et qui pourtant n'est pas rémunéré. Ces échanges peuvent durer très longtemps et même parfois ne jamais aboutir à une rencontre physique entre l'AS et le bénéficiaire. Cette quantité de travail, inévitable et essentielle à la rencontre, n'est pas prévue dans le périmètre défini, cadré par l'association et est souvent non rémunérée : le soin accordé à cette étape relève de prescriptions implicites de la profession.

La discussion est un travail qui demande du temps, de la patience, de l'écoute. Elle est ce qui permet au bénéficiaire de se sentir en confiance, rassuré, et d'avoir envie d'initier une rencontre physique où son intégrité d'individu, en tant qu'être et non plus en tant qu'objet de soin, sera assurée.

Si suite à cette phase de clarification des attentes le.a bénéficiaire émet la volonté de rencontrer l'AS, ce.tte dernier.e va se déplacer pour le.a rencontrer. Comme indiqué dans la charte, le cadre doit être propre et la chambre isolée pendant toute la durée de la rencontre. Par ailleurs, les deux parties doivent s'être accordées sur la confidentialité de leurs identités. Ainsi, la charte permet de poser, sous une forme moins engageante qu'un contrat, un accord formalisé entre les deux intimités, qui fait office notamment de garantie d'un respect mutuel.

« On protège la vie privée des deux, tout ce qui se passe dans la chambre reste dans la chambre, sauf en cas d'abus ou de quelque chose d'extrêmement grave qui doit être dit. »

Après la rencontre, si quelque chose a nui au bénéficiaire ou à l'AS, ils doivent le reporter à l'association. Si jamais il y a eu des changements qui n'étaient pas prévus dans le contrat mais qui n'ont pas nui à l'intégrité des deux personnes, alors il n'y a pas de rapport spécifique à faire.

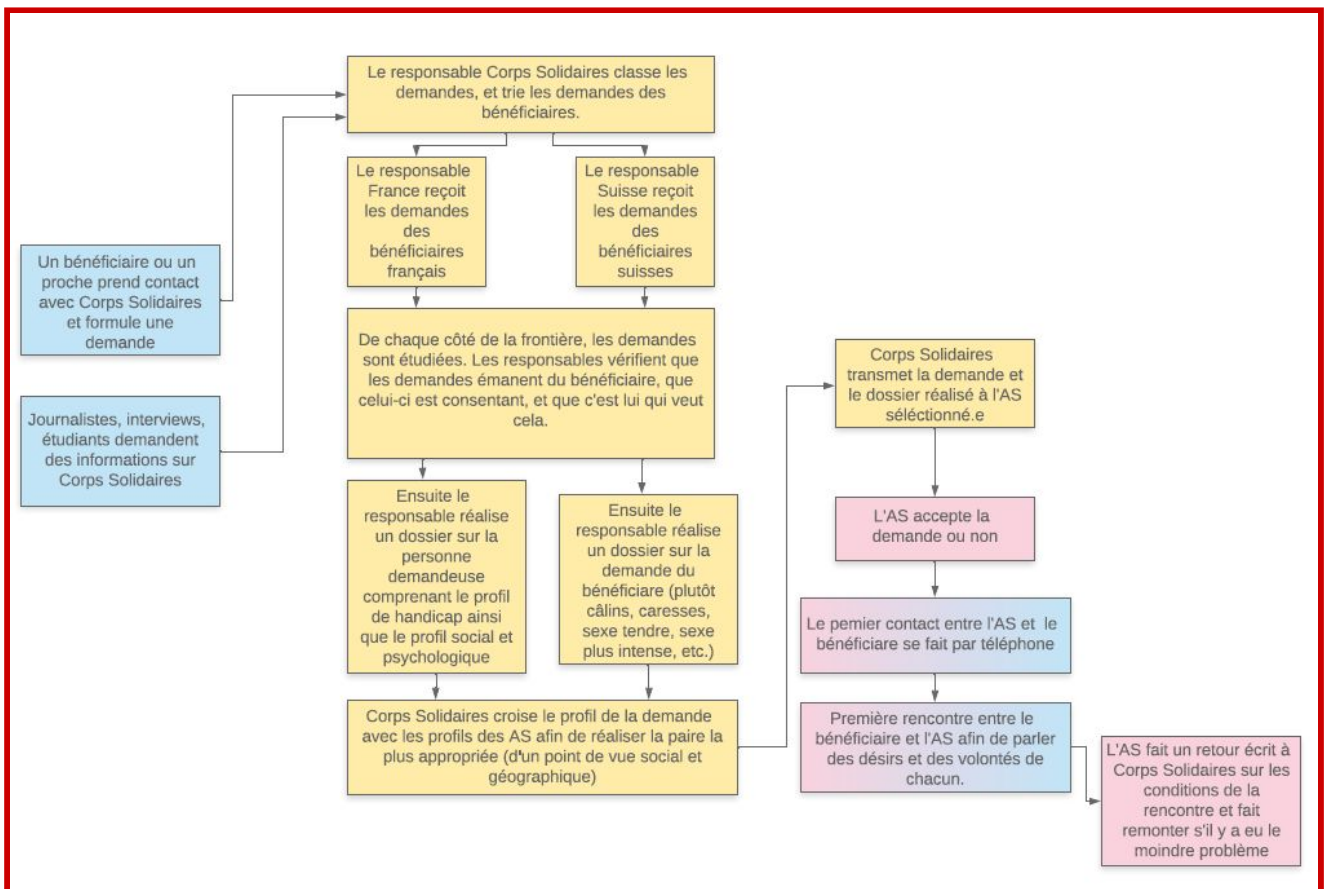


Diagramme du parcours de la demande d'un.e bénéficiaire à l'association suisse Corps solidaires

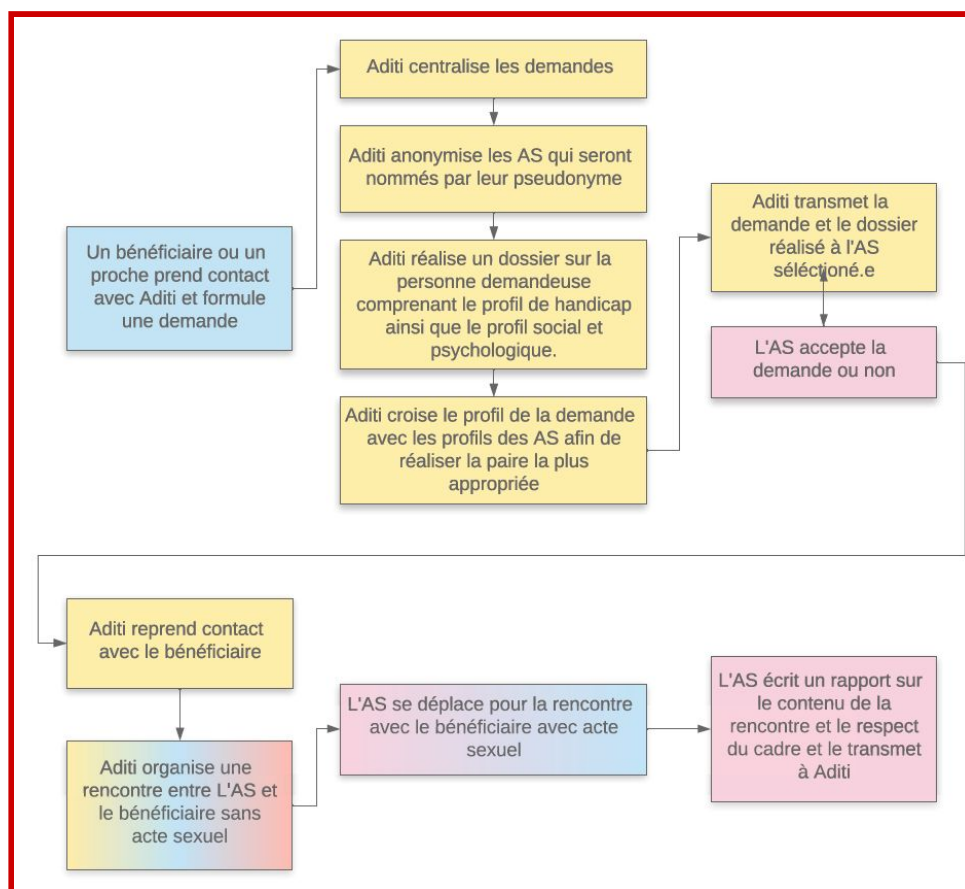


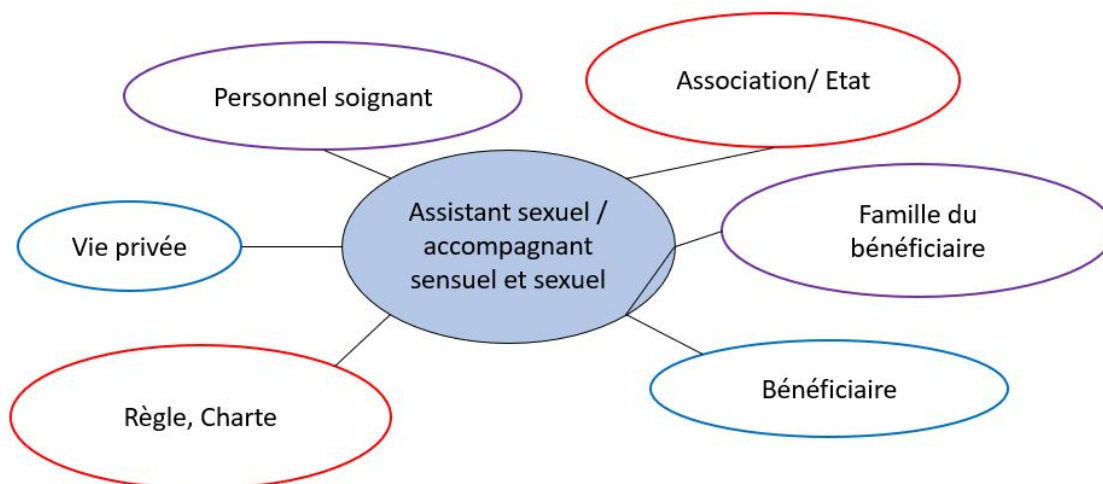
Diagramme du parcours de la demande d'un.e bénéficiaire à l'association Belge Aditi

« Par ailleurs, il y a la théorie, l'idéal et la pratique. L'idéal n'existe pas, il faut apprendre à faire avec. La dimension humaine soutient tout : sans cesse, on dialogue, on met en commun, on repose le cadre. »

Le contrat permet de s'assurer que tout est bien compris par le.a bénéficiaire et que ni l'AS ni lui ne seront mis en danger. Cependant, la rencontre a beau être balisée au maximum, la réalité de la rencontre est obligatoirement différente. Souvent, les bénéficiaires vont avoir une idée de ce qu'ils.elles demandent dans le contrat, et le jour de la rencontre, avec de nombreuses discussions et découvertes, la demande peut évoluer. Elle évolue en fonction des deux personnes, elle est revisitée, rediscutée. Il y a aussi une dimension pédagogique lors de l'évolution d'une demande : une demande parfois très porno-normée se retrouve confrontée à une réalité qui ne la permet pas. La demande est alors repensée puisqu'il y a un questionnement sur les réels désirs du bénéficiaire. Il y a donc un écart entre le prévu prescrit et le réel.

« Par exemple, j'ai un bénéficiaire qui n'a aucune sensation sous le bas du corps. Au début il parlait de pénétration puis en réalisant qu'il n'avait pas de sensation, on a beaucoup parlé de la notion de plaisir, pour trouver une sexualité qui lui serait plus appropriée. On construit une autre sexualité, on recherche ensemble »

La pluralité des acteurs, un inévitable avec lequel conjuguer



SERVICE

Les chartes et les règles signées par les AS lui prescrivent d'exercer dans le respect de chacun en respectant l'éthique de la profession.

INDIVIDU

L'AS s'auto-prescrit d'être à l'écoute de ses bénéficiaires, dans l'attente et l'attention.

L'AS s'auto prescrit des limites dans sa profession pour préserver l'intégrité de chacun.

Outil de prescriptions de l'accompagnant.e sexuel.le

Le contrat peut aussi se trouver mis à mal par d'autres acteurs avec lesquels il est nécessaire de conjuguer. La famille ou les institutions ne sont pas toujours mentionnés dans les contrats et pourtant, ils le sont souvent auprès des personnes en situation de handicap. Gérer les parents d'un bénéficiaire peut être délicat. C'est souvent eux qui ont contacté l'association pour leur enfant, et si d'un côté ils souhaitent lui faire découvrir quelque chose en lui donnant la possibilité de ressentir du plaisir, ils restent parfois trop présents voire voyeurs. Il faut donc réussir à avoir un comportement avec les parents qui ne mette pas à mal l'intégrité du bénéficiaire, qui permette de préserver l'intimité du rendez-vous, tout en ne mettant pas à mal les parents du bénéficiaire. Cette rencontre est un élément non abordé dans le contrat, et ne fait pas réellement partie des compétences nécessaires officiellement pour exercer le métier d'AS mais c'est une réalité avec laquelle il faut conjuguer.

« Souvent délicat à gérer, voire le plus délicat c'est les aidants familiaux, les dits et les non-dits. La mère trop présente qui cherche à tout savoir ou alors le père dont la réaction va être " alors, il a bandé mon fils ? ". Ça, c'est compliqué. Après on leur rappelle qu'on est tenu.e au secret professionnel, on parle d'autre chose. »

Par ailleurs, lorsque le.a bénéficiaire se trouve dans une institution médicalisée, spécialisée, il faut faire en sorte que le personnel médical soit averti de la présence de l'AS, de manière à ne pas rentrer dans la chambre lors de la rencontre, ou encore, s'assurer de l'autorisation de l'institution sur la venue de l'AS. En effet, les

institutions ne sont pas toujours favorables à la présence d'AS dans leurs locaux, ce qui peut engendrer certaines difficultés pour rencontrer le.a bénéficiaire dans un endroit sécurisé et pas trop onéreux.

« Ça arrive souvent que les institutions (établissements, foyers etc.) refusent d'ouvrir aux AS, souvent ils ont peur au regard de la loi. »

La rencontre avec des bénéficiaires qui sont lourdement handicapé.e.s, non autonomes pour se mettre au lit et se déshabiller, nécessiterait l'intervention d'une autre personne pour les préparer avant la rencontre avec l'AS. En effet, déshabiller une personne handicapée ou effectuer des gestes de portage sont des actes considérés comme médicaux qui ne peuvent, par conséquent, être réalisés par un.e AS. Or, les bénéficiaires sont rarement préparé.e.s avant la rencontre. Soit parce qu'il y a une méfiance vis-à-vis des AS, ce qui entraîne que certains personnels médicaux ne veulent pas préparer les bénéficiaires, soit parce que les bénéficiaires souhaitent être déshabillé.e.s par l'AS dans le cadre du moment intime, ou être assis.e.s le temps d'un échange avant d'être au lit, soit parce que le personnel a une sorte de jalousie mal placée vis à vis du bénéficiaire. La pratique est donc bien différente de la théorie puisque les AS effectuent des déshabillages et des portages pour que la rencontre soit plus fluide.

« Une mauvaise surprise que j'ai eu, au début, c'était une femme de 100 kg, je n'ai pas réalisé qu'après l'avoir mise dans son lit, je ne pourrais pas la remettre dans le fauteuil. Une erreur à ne pas faire ! Normalement, nous, on n'a pas le droit de les déplacer et même de les déshabiller. Ce sont des actes médicaux. C'est aux auxiliaires de vie de les préparer, de les mettre dans leur lit et de les déshabiller. Moi, ça ne m'est jamais arrivé que ce soit déjà fait quand j'arrive. Alors c'est moi qui m'en occupe (je me suis fait taper sur les doigts par le président quelques fois). Souvent, les auxiliaires refusent de faire ça, parce qu'ils ne cautionnent pas la démarche. Je pense qu'il peut même y avoir une forme de jalousie envers les bénéficiaires de la part des auxiliaires de vie. Comme s'ils ne devaient pas avoir le droit de prendre du plaisir. »

Pour un des accompagnants que nous avons pu rencontrer, la demande émanant des bénéficiaires était de le jouer comme une véritable rencontre amoureuse et affective, bien que les lignes professionnelles soient parfaitement délimitées. C'est pour cette raison que cet AS a décidé de suivre la demande et d'accepter de ne pas faire seulement des prestations de quelques heures, mais plutôt des soirées voire des nuits avec les bénéficiaires. Cette rencontre avec la réalité des envies et des besoins des bénéficiaires n'est souvent pas contractualisée mais l'adaptation de l'AS aux besoins du bénéficiaire est souvent invisible aux yeux du contrat qui n'est pas là sur le moment.

Enfin, les bénéficiaires ont en général – bien que pas toujours – des maladies qui les handicapent lourdement, ce qui les rend fragiles, souffrants, souvent seuls et en carence d'affection. L'AS arrive donc dans un milieu où se joue une grande souffrance, qu'il doit apprendre à maîtriser en fonction du lieu et de la situation. L'arrivée d'une grande vague de souffrance est souvent bouleversante pour les AS qui sont certes formé.e.s à ça, mais c'est une émotion qui ne se gère qu'avec une rencontre dans la réalité. En fonction des personnes que les AS rencontrent, la souffrance et la détresse sont différentes. Il faut apprendre à aider à gérer cette souffrance le temps d'un moment, tout en gardant ses distances professionnelles et ses limites personnelles. On voit alors apparaître un véritable jeu de va et vient entre le

soi profond, personnel et le soi professionnel qui se côtoient sans se mélanger et qui se nourrissent mutuellement.

L'AS doit donc jongler avec une réalité non prévisible pour pouvoir être professionnel. le dans un moment intime, d'autant qu'il faut savoir gérer l'intimité lorsque de multiples acteurs prennent part à la préparation de la rencontre.

La rencontre entre deux intimités dans un cadre professionnel se retrouve très bien dans le contrat oral passé entre le.a bénéficiaire et l'accompagnant.e sensuel.le et sexuel.le puisqu'il permet de couvrir la plupart des points nécessaires pour garantir le bon déroulement et la sécurité de chacun lors de la rencontre. Cependant comme nous l'avons vu, le contrat ne peut pas tout couvrir puisqu'il y a un écart irréductible entre le contrat passé, qui balise au maximum la demande et la rencontre, et la réalité qui est une rencontre entre deux individus humains ayant des fluctuations inéluctables.

Ecart prescrit-réel	Prescription	Obstacle	Action	Conséquences
1	La charte interdit aux AS de réaliser des actes médicaux comme le transfert ou le déshabillage du bénéficiaire.	En institution ou à domicile, il arrive que personne n'accepte ou ne puisse préparer le bénéficiaire pour la rencontre.	L'AS est contraint de préparer le bénéficiaire pour la rencontre.	L'assurance responsabilité civile de l'AS ne couvre pas les risques d'accident. L'AS risque des sanctions de la part de l'association.
2	La loi interdit aux AS de promouvoir leur activité et leurs collègues.	Les AS considèrent que la loi empêche l'épanouissement intime des personnes en situation de handicap.	Les AS diffusent les contacts des associations auprès des institutions et services sociaux ainsi qu'auprès des proches de personnes en situation de handicap.	Ces agissements peuvent être punis par la loi selon la loi sur le proxénétisme. Ce risque est faible cependant cela cause un préjudice moral pour les personnes qui se savent hors-la-loi.
3	La pré-rencontre définit le cadre de la rencontre.	Le bénéficiaire demande un acte qui n'a pas été évoqué auparavant.	L'AS choisit d'accepter ou de refuser selon sa propre sensibilité.	

L'écart prescrit-réel pour les AS

Le réel du terrain, les différents scénarios face à différentes réalités.

La rencontre avec les bénéficiaires est, comme nous l'avons vu, extrêmement préparée. Les AS rencontrent seuls les bénéficiaires mais ils ont été tout un collectif avant. Il y a donc un sentiment de sécurité pour les deux parties.

Un besoin d'écoute et d'affection

La sexualité comprend une grande part de relationnel qui ne peut être réduite au sexe. La prise de confiance dans la sexualité commence par la prise de confiance dans la discussion. Pour certain.e.s bénéficiaires le besoin d'écoute est même plus important que l'acte sexuel.

Ne pas avoir de relations sexuelles se traduit souvent par un refoulement de ses désirs sexuels. Dès lors, les individus ne se sentent plus à l'aise pour exprimer leurs désirs et parler de sexualité. L'AS est également cette personne avec qui l'on peut parler librement de sexualité sans risquer d'être jugé.e. Ce besoin de parler de sexualité est souvent extrêmement important pour les personnes en situation de handicap dont la sexualité est un tabou : il s'agit d'un véritable acte libérateur, et cet acte fait entrer la personne dans le monde de la sexualité.

Les AS nous ont confirmé que dans l'idéal leur activité devait aider les bénéficiaires à s'ouvrir à la sexualité et à prendre confiance en eux. Etant donné le fait que les personnes en situation de handicap ne peuvent pas vivre leur sexualité à la manière des personnes valides, la construction de leur propre sexualité peut passer par la conversation avec les AS. La conversation est le point de départ de toute relation qui aboutit à un acte sexuel, c'est pourquoi les bénéficiaires ont besoin de pouvoir parler de sexualité et de savoir exprimer leurs désirs.

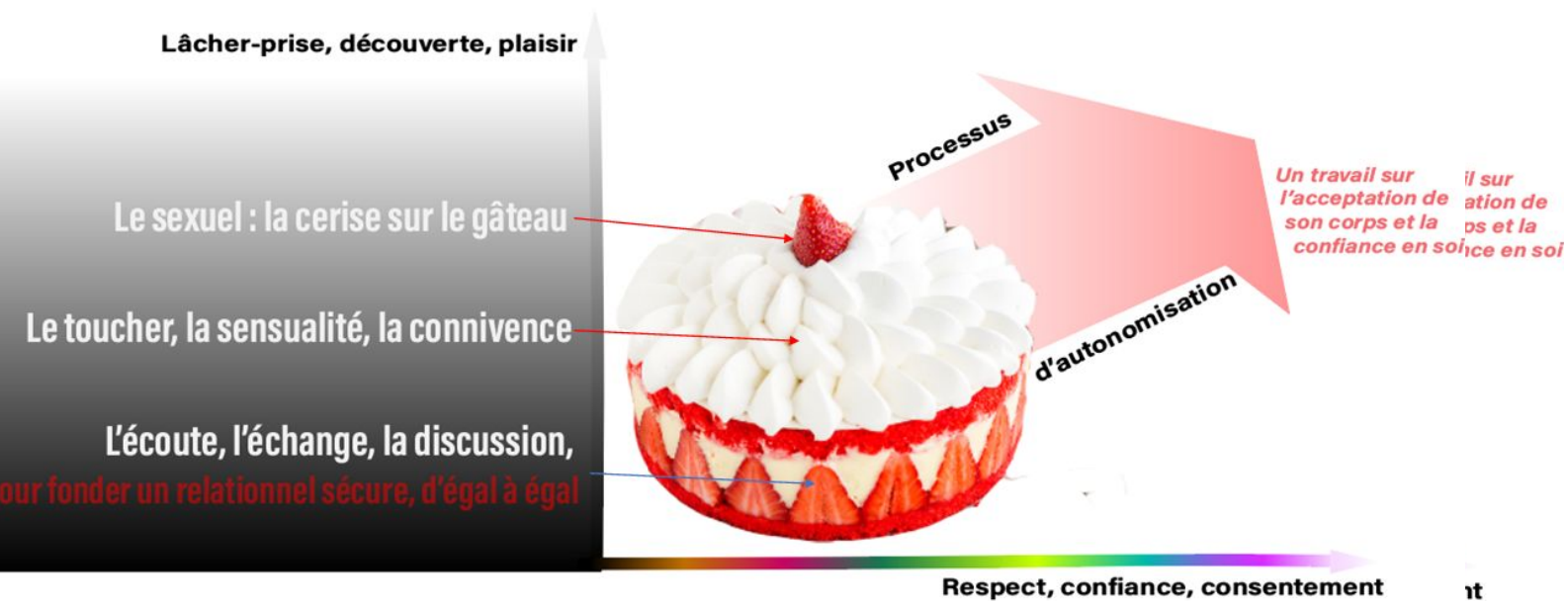
La conversation ne doit pas être vue seulement comme un moyen de construction de la sexualité, elle a une valeur intrinsèque. Les êtres humains ont au-moins autant, sinon plus, besoin de conversation que de sexualité. L'AS peut être la seule personne avec qui l'on peut converser de sexualité, ou d'affection etc.

De nouveau sans parler de sexualité, les individus ont besoin d'affection. On ne parle pas de l'affection que leur donnent leurs proches, mais de celle toute particulière qui mêle la proximité corporelle et cognitive que l'on ne peut avoir que dans une relation intime. Les AS ont également conscience de cette réalité et c'est pourquoi leur accompagnement ne peut être réduit à la seule dimension sexuelle.

« Le sexuel c'est 20 %. »

Le plaisir sexuel est un mélange du plaisir du sens du toucher et de représentations. Ainsi la recherche du plaisir du toucher est primordiale, il s'agit du propre de l'ensemble du corps. Le plaisir des sensations du corps est plus important encore pour les personnes en situation de handicap que pour les personnes valides. Les personnes en situation de handicap physique sont habituées à ce que leur corps leur cause de la douleur et de la souffrance. En recherchant le plaisir du corps, c'est la défiance de la personne envers son propre corps qui est mise à mal.

« Ils sont habitués à ce que leur corps leur cause de la douleur, et voilà qu'il leur donne du plaisir. »



Outil gâteau : la réalité de la rencontre

De la sorte la rencontre se joue sur un plan humain. Elle commence par de la discussion autour de la sexualité afin de permettre l'expression des désirs, la recherche du plaisir des sens commence à partir de cela.

Un plaisir

Le sexuel, c'est la cerise sur le gâteau, c'est 20 % de la prestation. Sauf pour les couples où l'aide apportée par les accompagnants est entièrement technique, liée au positionnement des personnes. La partie où les personnes sont vraiment dans le plaisir et la découverte du corps n'est pas énorme et surtout, elle prend du temps. Tout va se faire petit pas par petit pas.

Souvent les personnes en situation de handicap qui n'ont jamais eu de relation sexuelle consentie ou très peu sont en recherche de découverte, avec aussi des idéaux pornographiques en tête. L'idée est de beaucoup travailler sur les besoins des bénéficiaires et de découvrir au fur et à mesure ce qui leur fait envie, ce dont ils ont besoin.

« Avec le bénéficiaire on travaille beaucoup sur le “j’aime ” et le “j’aime pas ”. Pour leur apprendre, leur faire découvrir leur corps. Cela permet aussi de travailler sur le consentement et de lutter contre le harcèlement sexuel. Les abus sexuels sont fréquents sur ces personnes « dépossédées » de leur corps. Surtout chez les femmes.

»

La connaissance du corps

La connaissance de son corps ainsi que le plaisir que peut donner le corps d'un être souffrant à cette personne est tout simplement un bonheur pour les bénéficiaires. Certains cherchent aussi à pouvoir se toucher, se caresser eux-mêmes. Lorsqu'ils sont handicapés moteur, avec des paralysies ou des déformations, ils n'ont généralement pas cette possibilité. L'AS peut alors faire tout un travail en prenant la main de la personne et en la plaçant sur cette dernière, en lui permettant de se sentir, de toucher des endroits que, seule, elle n'atteint pas. C'est une première étape : se sentir.

La seconde est souvent la connaissance du corps de l'autre. Certains – généralement les personnes aux handicaps innés – n'ont jamais vu de corps nus et ont peu de connaissances sur leur fonctionnement. C'est pour cette raison qu'il y a tout un apprentissage sur les corps féminins et masculins, sachant que la personne est souvent vierge de toute sexualité. Les bénéficiaires ont aussi envie de connaître le corps de l'autre pour pouvoir lui faire plaisir. Il y a toute une notion d'échange dans le plaisir car il y a un besoin de se sentir désiré.

La recherche de plaisir

Une fois le corps étudié de manière sensuelle, s'entame une marche vers la sexualité. Il y a une vraie demande de plaisir de la part des bénéficiaires. Cette demande est parfois accompagnée de fantasmes – souvent pornonormés – pour les personnes qui s'y connaissent peu, ou alors ce sont des demandes par rapport à une ancienne sexualité, pour les personnes en situation de handicap acquis. Le problème est que ces sexualités ne sont généralement pas possibles à cause des handicaps. La notion de plaisir se co-construit alors avec le fait de penser ou de repenser la sexualité. Le plaisir est un jeu de création.

Ce jeu passe parfois des massages, du sexe oral à la fois de la part de l'AS et du bénéficiaire, du sexe anal potentiellement et de la pénétration pour ceux qui le souhaitent. Le plaisir sexuel est souvent lié à la tendresse, l'affection et la bienveillance mais ce n'est pas toujours le cas. Parfois, mais rarement, il y a simplement une demande de sexualité pure.

Pour aider à apporter du plaisir, les AS peuvent utiliser des sextoys comme des godes, godes prostatiques, vibros, fouets, pinces à tétons, bas, porte jarretelles, etc. Ils peuvent venir d'une demande du bénéficiaire ou être apporté par l'AS. Mais l'utilisation de sextoys, comme toute la prestation, est toujours issue d'un dialogue entre le.a bénéficiaire et l'AS.

« Nous avons un cours/initiation/partage sur les accessoires, mêlé à notre culture personnelle et conseil/aide des collègues. Ça va du : “ comment faire son gel lubrifiant bio soi-même comme alternative au gel classique à

massage tantrique avec ou sans pénétration ” en passant par “ comment utiliser tel vibro et le customiser pour que la personne soit autonome pour l'utiliser elle-même une fois seule ? ” »

La sexualité et le plaisir sexuel est quelque chose de très important lorsque l'on fait appel à un.e AS, puisque c'est en quelque sorte le but de la rencontre. Et cela varie selon le profil des bénéficiaires.

La question que souvent les gens se posent, avec une sorte d'étonnement dans la voix est : “Mais sexuellement, ils excitent ...?”

Cette question est notamment posée par rapport à la possibilité d'exciter un homme, qui a besoin de cette excitation pour permettre la pénétration. Cette excitation, ce plaisir vient de plusieurs facteurs. Pour l'homme avec qui nous avons eu un entretien *« Il ne faut pas être dans le visuel, il faut être dans l'humain, l'énergie sexuelle. Quelquefois, dans leurs énergies sexuelles, je trouve une forme d'excitation et un plaisir sexuel. C'est vraiment quelque chose qui m'a surpris au début. Je ne savais pas comment ça allait se passer, d'autant plus que je suis très dans le visuel, et en fait, la relation et leur envie de donner du plaisir était tellement débordante que ça m'a aussi excité. »* Il y a donc un désir qui se met en place, un désir qui est dans l'humain plus que dans l'idée du sexuel simplement.

Cette question est aussi valable chez les femmes AS, qui donnent des réponses similaires. Par ailleurs les bénéficiaires étant souvent dans l'envie d'un échange de plaisir, les AS arrivent à avoir une excitation permettant la relation. Après, si l'excitation n'est pas là, ce n'est pas très grave, tout le monde est prévenu, dans la mesure où c'est quelque chose de mécanique qui ne se commande que très peu.

Le sexuel c'est seulement 20 % mais 20 % tout de même qui vont permettre au bénéficiaire d'avoir accès à un plaisir sexuel important et à une connaissance de son corps et du corps de l'autre. *« du plaisir, un vrai bon plaisir. »* Pour certains il y a un travail de ré-imagination de la sexualité, pour d'autres, c'est un travail de construction. Dans tous les cas pour l'AS, le but est de donner confiance pour espérer un jour permettre à la personne de trouver l'amour par elle-même sans avoir besoin de faire appel à un service payant.

« L'AS est un support pour que le bénéficiaire puisse voler de ses propres ailes. Il doit aussi permettre de se sentir mieux et parfois mieux gérer son handicap (apprendre à plaire et draguer pour mieux gérer les difficultés avec les relations sociales). L'objectif de l'assistance sexuelle, c'est d'être un support pour l'acquisition d'habilités sensorielles et sexuelles. On a plein de champs d'action pour aider les gens à pêcher tous seuls. C'est très gratifiant. Quand on me dit "je n'ai plus besoin de toi", j'ai rempli mon rôle. »

Différentes approches de la prestation	Sexuel			Psychologie, discussion			Besoin d'une sensation de rencontre "normale", besoin de passer la nuit contre quelqu'un, besoin d'affection : parfois dîner + nuit + petit déjeuner
	Sexuel technique	S'essayer à une sexualité adaptée, inventer Travail du désir, émancipation par rapport aux normes validistes	Accessoires sensuels, sexuels	Auto-détermination de la demande Clarification des attentes	Découverte du contact intime, de la sexualité, de l'anatomie d'un autre	Reconstruction de la sexualité, réappropriation des repères et de la confiance en soi	
Individu avec handicap psychique		X	X	X	X		
Individu avec handicap physique lourd acquis	X	X	X	X		X	
Les femmes autonomes (vivant en dehors d'une institution) en situation de handicap moteur inné ou acquis	X	X	X	X		X	X
Individu voyant ses capacités, ses sensibilités changer progressivement	X	X	X	X		X	
Individu avec un handicap physique lourd inné ou l'ayant acquis très jeune	X	X	X	X	X		
Couple en situation de handicap réciproque	X (aide aux positionnements)		X	X			

Typologies des bénéficiaires et des actions demandées et réalisées par les AS.

Entre connexion humaine et distance professionnelle

Un des grands systèmes de tension qui habite les professionnels de l'accompagnement est le système rattaché à l'attachement avec les bénéficiaires. Pour tous ceux avec qui nous avons pu discuter, c'est l'un des éléments de la profession les plus délicats à gérer.

Dans ce système de l'attachement, il y a à la fois l'attachement que peuvent avoir mutuellement le bénéficiaire et l'AS mais il est parfois à sens unique et trop prononcé – sentiment d'affection trop démonstratif par le bénéficiaire. Et il y a aussi un attachement dans l'intime, un attachement qui est inévitable puisque corrélé à la relation intime et c'est celui-là qui parfois pose problème puisqu'il faut toujours garder une distance professionnelle au sein même de l'intimité, à la limite du privé, dans des moments où les corps et les esprits se libèrent pour laisser prendre plaisir à la chair.

Le premier attachement est un attachement normal entre le bénéficiaire et l'AS. Il y a forcément un certain attachement dû au fait qu'il y a une rencontre entre deux individus avec comme but de faire du bien, de donner du plaisir et peut être même à terme, de permettre aux bénéficiaires d'avoir une relation sentimentale et sexuelle avec autrui. Mais cet attachement n'est au départ pas néfaste et peut-être même nécessaire à la relation entre AS et bénéficiaire puisqu'il leur permet de nouer un lien de connaissance et de confiance. C'est un attachement léger mais un attachement tout de même.

« Oui, l'attachement, c'est fondamental. Mais on marche sur un fil, c'est hyper délicat de réussir à garder les bonnes distances. »

Cet attachement normal et sûrement nécessaire n'est pas immunisé contre les dérives. En effet, certains bénéficiaires vont développer des sentiments ou alors un attachement très fort envers l'AS, puisque ce dernier s'occupe de leur faire du bien et qu'il les écoute avec patience et bienveillance. Cela arrive et cela peut être dangereux et nuire à la relation. Pour prévenir cela, les AS sont formés pour essayer de gérer cet excès d'attachement ou ce sentiment amoureux.

« Même s'il y a un cadre, des fois les gens s'attachent, mais en même temps, c'est ça aussi la vie, c'est des sentiments et des déceptions. »

« Par exemple, les bénéficiaires peuvent avoir des sentiments " amoureux " même s'il y a un cadre pour l'éviter. Le sentiment amoureux est légitime mais on leur explique que ce n'est pas possible. Il y a une juste posture à avoir entre la distance et la proximité. Que c'est de l'affection, de l'amitié, mais que ce n'est pas de l'amour qu'il y a entre nous. »

« Il y a toujours une forme de désir pour les bénéficiaires. Pas un désir sexuel classique, pas une excitation sexuelle, en tous cas pas pour moi, mais plutôt... un désir intellectuel... une volonté d'apporter quelque chose,

une expérience, de la sensualité, une certaine tendresse. C'est déjà de l'amour, en fait ! Le temps de la prestation. Parce qu'on peut pas faire ça sans aimer les personnes, ou disons... sans bienveillance⁵ »

Mais parfois ce n'est pas le sentiment amoureux et cet attachement qui rend vulnérables les acteurs de l'entrevue. C'est la proximité de l'intimité des deux personnes qui rend palpable par l'AS les souffrances des bénéficiaires parfois extrêmement lourdes. L'AS doit alors créer des barrières, des systèmes pour ne pas se laisser envahir par cette souffrance et préserver son soi privé du soi de la vie professionnelle.

« Oui après, il ne faut pas s'attacher, on nous dit bien ça, après ça crée des souffrances, on ne sépare plus vie privée/ vie pro. »

« Trop d'implications émotionnelles, en général ce sont des handicaps très lourds, et il y a une détresse émotionnelle forte. On est plongé dans la souffrance et au début, je mettais 8 jours à m'en remettre. Cette détresse, elle n'existe pas chez les personnes valides. »

Un autre moyen pour séparer la sphère privée de la sphère professionnelle, permettant de poser un cadre à la relation et, par extension un cadre psychique, est l'argent. Le fait que la relation soit rémunérée permet d'abord aux AS de séparer mentalement ce qui relève de l'intime privé et de l'intime professionnel et ainsi de ne pas tout mélanger, de ne pas tout confondre. Mais l'argent permet aussi cette distanciation pour le bénéficiaire. Celui-ci, qu'il demande à passer la nuit avec l'AS⁶ ou simplement quelques heures, a conscience que c'est un service payant auquel il a accès. Mais le fait de payer une certaine somme oblige aussi à une prise de recul.

« Il est indispensable que la démarche soit payante. Cela ralentit le rythme des rencontres et permet de mettre une barrière, de poser un cadre. Il faut ce cadre professionnel, même si une dépendance se crée, il faut savoir la gérer. J'ai eu une bénéficiaire, pendant 2 ans, qui maintenant a trouvé quelqu'un, avec qui ça a été long. Il y avait un début de dépendance prononcée mais pas malsaine, sinon, j'aurais mis un terme, mais il fallait faire attention. »

Rentrer dans l'intimité du bénéficiaire et faire rentrer le bénéficiaire dans l'intimité de l'AS, s'il n'y a pas de préparation au préalable, peut être destructeur pour les AS. En effet, cela peut faire perdre toute la notion de la sphères intime et professionnelle, faire perdre conscience de ce qu'est le « soi ». Il y a tout un travail en amont pour apprendre à gérer cela. De plus, l'intimité est révélatrice de certaines manière d'être en soi, ce qui induit une forme de vulnérabilité pour les AS. La formation comme la rémunération tente de préserver l'intimité, mais la réalité étant bien différente de l'idéal, rien, mis à part une bonne mise en condition ne peut vraiment aider l'AS à appréhender cette difficulté.

Par ailleurs, cette question de l'intimité est parfois une barrière pour les AS qui souhaitent avoir une vie conjugale ou amoureuse en dehors de leur profession. Lorsqu'ils ont démarré alors qu'ils étaient célibataires

⁵ NAYAK Lucie, *Sexualité et handicap mental, l'ère de la « santé sexuelle »*, 2017.

⁶ Seul Fabrice nous a dit qu'il acceptait de passer la nuit avec une bénéficiaire.

et qu'ils trouvent un partenaire en chemin, ils vont souvent arrêter d'exercer pour des questions d'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle ou alors, pour l'autre.

On voit alors bien ici se dessiner la tension qui existe pour les AS entre proximité intime et distance professionnelle.

Le cadre juridique et le métier

La situation légale de l'accompagnement sexuel est disparate en Europe, l'activité est légale dans certains pays tandis que la situation est plus compliquée en France où elle est assimilée à de la prostitution.

L'accompagnement sexuel apparaît comme une activité structurée par les associations. Cette structuration définit le cadre de l'activité et ses règles. L'activité n'est donc pas réglementée par la loi. En tant qu'activité assimilée à la prostitution, elle est en partie illégale. Ce ne sont pas les AS qui sont hors la loi mais les bénéficiaires puisqu'ils/elles sont assimilés/e.s à des client.e.s de la prostitution. La loi sur le proxénétisme interdit aux tiers de tirer profit du travail sexuel. Ainsi les associations pourraient être à la frontière du proxénétisme. Mais en réalité, personne n'a jamais été poursuivi ou condamné qu'il soit bénéficiaire, AS ou membre d'une association. Il y a même eu des victoires juridiques, comme par exemple lors de la première séance de formation de l'*Appas* en 2014. La direction de l'hôtel avait voulu annuler la réservation, craignant des poursuites pour proxénétisme. Toutefois, l'*Appas* a saisi le tribunal de grande instance de Strasbourg qui lui a donné raison, depuis les formations se déroulent sans problème légal. On pourrait dire alors que l'accompagnement sexuel est autorisé dans les faits toutefois cette situation légale n'est pas sans conséquence.

Premièrement, les personnes en situation de handicap peuvent être dissuadées de faire appel aux AS en raison de la crainte d'être dans l'illégalité. Les AS nous ont confié qu'il est très fréquent que des personnes qui contactent les associations n'aillent pas au bout de leur démarche et qu'aucune rencontre n'ait lieu. La loi n'est pas étrangère à cela, souvent elle est utilisée pour dissuader les potentiel.le.s bénéficiaires car ce serait illégal. Un des travaux des AS lors des échanges avant la rencontre est souvent de rassurer sur ce point : les bénéficiaires ne risquent rien. On peut dire alors que le cadre légal n'est pas rassurant et cela va directement à l'encontre d'un des objectifs de l'accompagnement sexuel qui est de bâtir un cadre sain et sécurisant dans lequel les bénéficiaires peuvent rencontrer les AS.

Ce cadre légal conduit aussi de nombreuses institutions à ne pas accepter de recevoir les AS. Cela signifie que les personnes en situation de handicap résidant dans ces institutions sont empêchées de recevoir des AS.

La question de la légalisation et de la réglementation revient régulièrement dans les débats publics que ce soit dans les médias ou au niveau des instances du pouvoir. Ainsi en 2012, la ministre Roselyne Bachelot a demandé au Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé de répondre à la problématique suivante : Que peut faire l'État à propos de la sexualité des personnes en situation de handicap ?

La réponse à cette question n'engage que les membres du comité mais en l'absence de mieux, nous pouvons tenir la réponse du comité pour la position de l'Etat français. Le Comité considère que l'accès à la sexualité est une liberté dont personne ne peut être privé, qu'un accompagnement sain et sortant du cadre familial doit avoir lieu dans la construction de l'identité sexuelle et affective mais que dans le cadre d'une activité rémunérée, la dimension de contrainte ne peut jamais être évacuée et que l'aide sexuelle peut apporter d'autres souffrances et frustrations. En conséquence, bien que « dans certains pays proches du nôtre, [...]

l'assistance sexuelle tend à devenir une spécialisation voire une partie intégrante du rôle de certains soignants dûment formés à cet effet », toute liberté ne correspond pas à une obligation pour la société. Le Comité ne reconnaît aucune obligation de la part de l'Etat et considère que l'assistance sexuelle ne peut être une profession comme les autres, le Comité craint que l'Etat puisse être accusé de proxénétisme.

Le Comité considère que les relations sexuelles en règle générale relève de l'initiative personnelle et ne voit pas l'intérêt de favoriser les relations contractualisées. C'est aussi l'avis de personnes du grand public « *S'ils faisaient ça sans être payés, je comprendrais mieux, être payé pour ça, je trouve ça bizarre*⁷ ». Or les AS s'en défendent, l'accompagnement est un travail et doit être rémunéré. Cela est nécessaire, à la fois car cela permet une reconnaissance mais aussi car cela permet la pose d'un cadre.

« Et puis tout travail mérite salaire. Nous, on a fait un véritable travail de réflexion sur nous-mêmes, on a bossé pour devenir assistant sexuel qui est un travail qui demande beaucoup d'énergie, de conscience, qui ne peut pas se faire à la légère... et le salaire est une reconnaissance de ce travail. (...) Je ne suis pas une âme charitable, je suis une professionnelle... de l'assistance sexuelle. Bien sûr, je fais mon travail avec bienveillance, avec humanité, mais je ne fais pas non plus la charité... » Auriane, assistante sexuelle

« Dans la formation, il y a un homme qui a arrêté car il ne voulait pas être payé. Ça n'est pas possible. On ne fait pas de charité. C'est un travail. »

Le terme de prostitution recouvre de nombreuses réalités différentes, nous pouvons dire pourtant que l'accompagnement sexuel désigne une réalité bien spécifique. De la sorte, nous évoquerons la législation dans la spécificité de l'accompagnement sexuel en ayant conscience que la question de la distinction de la prostitution ne fait pas l'unanimité.

Certain.e.s accompagnant.e.s viennent de la prostitution, mais pas tou.te.s. Par ailleurs, pour nombre d'entre eux, il s'agit plus de santé sexuelle que d'aide pour les personnes handicapées. De ce fait, la distinction entre travailleurs.euses du sexe et accompagnant.e.s sexuel.le.s pourrait entraîner une nouvelle stigmatisation des handicapé.e.s ou une vision évangélisée de l'accompagnant.e par rapport aux prostitué.e.s. Pour la plupart, si la distinction est importante pour apporter une image plus rassurante aux bénéficiaires, elle ne serait pas forcément bénéfique sur le plan juridique puisque tout le monde a droit à la santé sexuelle, handicap ou non.

« Il y a des valeurs d'humanisme dans le travail du sexe, on est pas là par hasard, on croit à la bienveillance d'un toucher adapté. Ce ne serait pas sain qu'il y ait une autorisation spéciale pour les assistant.e.s sexuel.le.s et pas pour les travailleurs.euses du sexe. Handicapé.e.s, on va tous l'être. Des fois, il est beaucoup plus difficile d'accompagner une personne valide. Nos professions sont complémentaires. L'important c'est de faire corps. La santé sexuelle pour tout le monde. »

Il est certain que pour le cas spécifique de l'accompagnement sexuel, la légalisation permettrait d'améliorer l'accès des bénéficiaires à ce service. Nous pouvons dire également que la légalisation signifierait une

⁷ Un étudiant anonyme lors d'une conversation

reconnaissance envers l'accompagnement sexuel. Chaque AS vit à sa manière cette absence de reconnaissance. En effet, si certain.e.s le vivent bien car ils assument leur profession, d'autres subissent des discriminations et peuvent se voir retirer la garde de leurs enfants ou encore recevoir des lettres de menace – bien que cela soit rare.

En ce qui concerne la réglementation, la question est plus compliquée. Dans la situation présente, il existe une réglementation à l'échelle des associations, la réglementation est donc le fait de l'assemblée régulière des AS et des membres des associations (bénéficiaires, sexologues, psychologues, etc.). Une réglementation impliquerait donc un transfert de compétence des associations vers l'Etat. De plus, la réglementation s'accompagnerait sans doute de la création d'un statut, et donc d'une professionnalisation. Les AS que nous avons rencontré.e.s ne conçoivent pas leur activité comme un métier à part entière et il n'est pas certain que ces personnes souhaitent faire de l'accompagnement leur activité principale.

Être AS, est-ce un métier ?

Peut-on considérer qu'être AS est un métier ? Nous devons pour cela faire la distinction entre travail et métier. Le travail est une activité tandis que le métier est un statut. Dans l'état actuel des choses accompagnant.e sexuel.le n'est pas un métier.

Tout d'abord car les associations en général préfèrent que les AS aient une autre activité en dehors. Il est fréquent que les deux activités soient liées. Le but de cette règle est justement que l'accompagnement sexuel ne devienne pas un métier. Cela est rendu nécessaire par les contraintes liées à l'activité. Il s'agit d'une activité que l'on ne fait en général pas toute sa vie et la qualité du service dépend notamment du fait qu'elle soit une activité complémentaire.

« Si je faisais vraiment ça pour l'argent alors je dépasserais mes limites. »

Il n'y a pas de rapport de subordination dans l'accompagnement sexuel. Les AS n'ont pas d'autres obligations que de respecter la charte, ils.elles ont le droit de refuser des missions ou des pratiques. Leur activité n'est en rien encadrée par un contrat de travail.

« Des fois je dis que je ne peux pas car je suis indisponible, ce que je veux dire c'est que je suis psychiquement indisponible. »

De plus, la totalité du travail des AS n'est pas rémunérée, en effet, le temps passé au téléphone avec des bénéficiaires, qui est de durée indéterminée, n'est pas rémunéré. *« C'est du travail réel mais pas payé. Il faut aider la personne à avoir confiance. »* Ce qui ne serait pas possible dans le cadre d'un métier. Le travail des associations est également bénévole, le seul financement vient des dons et des minces frais d'inscription exigés auprès des bénéficiaires.

L'accompagnement sexuel n'est pas une profession car il repose en grande partie sur du travail bénévole, celui de l'association et celui du contact téléphonique et épistolaire. Si cela n'était pas le cas alors les prestations seraient nécessairement plus chères pour les bénéficiaires, ce qui pourrait être contradictoire avec la fonction de l'accompagnement sexuel qui est de permettre un accès à la sexualité pour les personnes en situation de handicap qui en ont besoin.

L'accompagnement sexuel est-il une activité de soin ? Cette question est mal posée en raison de la polysémie du mot soin en français. Nous pouvons utiliser la langue anglaise qui distingue le *care* et le *cure*⁸. Les AS ne sont pas du personnel soignant, l'accompagnement sexuel n'est pas une activité de *cure*, mais en revanche il est une activité de *care* puisque c'est le bien-être des personnes qui est visé.

⁸ *Care* désigne le soin au sens de « prendre soin de » tandis que *cure* désigne le soin médical.

Conclusion

La profession d'accompagnant.e sexuel.le est une profession naissante où de multiples tensions convergent, dues notamment à son cadre juridique particulier qui ne permet pas aux travailleurs d'exercer en toute sérénité. C'est donc une profession qui ne peut être officiellement reconnue comme métier et ne peut être rassurante dans les moments intimes qu'elle propose. C'est une activité où la professionnalisation est indispensable pour permettre de cloisonner la vie privée et la vie professionnelle dans une profession où l'intime et l'affection se côtoient sans cesse.

Une relation intime et contractualisée est possible grâce à la sensibilité des AS qui savent écouter leurs bénéficiaires, faire évoluer la relation mais aussi évacuer les tiers trop présents ou désamorcer les situations malsaines.

Le travail d'AS est un travail qui prend tout son sens et toute sa beauté dans sa fonction première : il aide des hommes et des femmes à avoir accès à leur corps, à une sexualité, et au delà de cela à un amour d'eux-même. Les accompagnant.e.s sexuel.le.s ont la sensation d'être à leur place et d'avoir trouvé un sens à ce qu'ils et elles font.

Sources

Documentation

Comité bioéthique de Belgique, Avis n°74 : assistance sexuelle aux personnes handicapées, 2017.

Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé, *AVIS N°118 : Vie affective et sexuelle des personnes handicapées, Question de l'assistance sexuelle*. 2012.

Collectif, *Au risque du désir*, Reliance, n°29, 2008.

WAREMBOURG Sheila, MARC Isabelle, *Groupes de parole sur la vie intime et sexuelle avec les personnes déficientes*, Reliance, n°18, 2005. pp 102-104.

AGTHE DISEREN Catherine, *La formation en assistance sexuelle : toute innovation implique des risques*, in Reliance, 2008.

NAYAK Lucie, *Sexualité et handicap mental, l'ère de la « santé sexuelle »*, 2017.

SMETS Joëlle, *Moi, Sarah, 55 ans, accompagnante sexuelle*, Soirmag, 2018.

Documentaires

FERRARI Stefano, réal. *Moi, Assistante sexuelle*, youtube, 2018.

CENTENO Antonio et DE LA MORENA Raul, réal. *Yes, We Fuck!*, Vimeo , 2015.

FISCHBACH Dominique, réal. *Stand Up*, Acis Productions. Canal +, 2018.

GUIRAUD David et JAULIN Anne-Claire, réal. *L'assistante*, Adastra film, 2012.

CARRÉ Jean-Michel, réal. *Sexe, amour et handicap*, 2010.

SOL Jo, réal. *Vivir y otras ficciones*, 2016.

KRONLUND Sonia, *Fabrice, accompagnant sexuel*, émission : Les pieds sur Terre, France Culture. 27 min. 2018.

Entretiens

Ella

Saranamel

Alice

Fabrice

Mlle V

SALZMANN Nicolas, cours de PH13.